

## POLICE MUNICIPALE

*De par son action, la police municipale de Chêne-Bougeries répond aux problèmes de sécurité quotidienne de la population et tente de mettre en œuvre des solutions adaptées et durables sur l'ensemble du territoire communal.*

*L'instauration d'un partenariat tant interinstitutionnel qu'avec les commerçants et concierges de la commune s'avère être une composante indispensable à la réalisation de sa mission première, à savoir la sécurité de proximité.*

*L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur les polices municipales avec des prérogatives renforcées notamment dans les domaines de la loi sur la circulation routière, la loi sur les stupéfiants, la loi sur les armes et la loi sur les étrangers.*

### Horaire du service

Durant l'année 2015, deux horaires ont été mis en place afin de répondre aux mieux aux attentes des citoyens et d'adapter la fréquence des patrouilles en fonction des problèmes constatés.

### Horaire hivernal de novembre à février

Lundi – mardi	7h-17h		
Mercredi-jeudi		7h-18h30	
Vendredi			7h-22h30

### Horaire estival de mars à octobre

Lundi – mardi	7h-17h		
Mercredi - jeudi	7h-18h30		
Vendredi		7h-24h	
Samedi			15h-24h